



# POLITIQUE

Politique de gestion des risques environnementaux  
et sociaux



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE</b> .....	III
<b>1. OBJET ET PORTÉE</b> .....	1
1.1. OBJET.....	1
1.2. PORTÉE ET APPLICATION .....	1
<b>EXIGENCES DE LA POLITIQUE</b> .....	3
1.3. PRINCIPES DIRECTEURS.....	3
1.4. ENGAGEMENTS.....	3
1.5. EXAMEN DES TRANSACTIONS .....	4
<b>2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS</b> .....	5
2.1. RÔLES DE GOUVERNANCE .....	5
2.2. RÔLES OPÉRATIONNELS.....	5
<b>3. EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS</b> .....	7
<b>4. EXAMENS ET RÉVISIONS</b> .....	8
<b>5. ESCALADE ET EXCEPTIONS</b> .....	9
<b>6. DOCUMENTS CONNEXES</b> .....	10
6.1. HIÉRARCHIE DES DOCUMENTS .....	10
6.2. AUTRES DOCUMENTS CONNEXES.....	10
<b>7. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR</b> .....	11
<b>8. DÉFINITIONS</b> .....	12
<b>SIGNATAIRES AUTORISÉS</b> .....	16
<b>GRILLE DE CONTRÔLE</b> .....	16
<b>HISTORIQUE DES RÉVISIONS</b> .....	17

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS .....	5
TABLEAU 2: EXAMENS ET RÉVISIONS .....	6
TABLEAU 3: DÉFINITIONS .....	10

## PRÉAMBULE

En tant qu'organisme de crédit à l'exportation du Canada, le mandat d'EDC est d'aider les entreprises canadiennes à comprendre, gérer et assumer les risques afin de soutenir leur croissance à l'étranger. Ce soutien est sous-tendu par l'engagement fort de mener ses activités de manière responsable, équitable et éthique. Nous faisons des affaires dans le respect des personnes et de la planète depuis longtemps. Notre approche a évolué au fil du temps, mais notre objectif reste le même : montrer l'exemple.

Nous sommes convaincus qu'une approche commerciale axée sur des principes liés au développement durable crée de la valeur et est essentielle à la croissance et au succès à long terme des entreprises canadiennes. Cette conviction a incité EDC à aborder plus délibérément les risques en intégrant des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités et ses opérations - et elle se reflète dans notre [stratégie 2030](#).

Nous pensons qu'un cadre ESG solide est essentiel à la réussite commerciale à long terme et il a été démontré qu'il crée de la valeur. L'importance et l'interdépendance des questions relatives, entre autres, aux droits de la personne, aux droits des peuples autochtones, à l'égalité des genres, aux risques liés à la chaîne d'approvisionnement, aux changements climatiques, à la perte de biodiversité, à la préservation de l'environnement et à la conservation des ressources sont désormais largement reconnues.

En tant qu'institution financière, nous reconnaissons que l'identification, la gestion et l'atténuation des risques environnementaux et sociaux font partie intégrante de notre activité. La Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) définit et structure notre approche de ces risques, par le biais de nos politiques, directives et procédures. Elle énonce l'engagement d'EDC à veiller à ce que les risques environnementaux et sociaux soient dûment pris en compte tout au long du processus transactionnel.

Notre cadre est conçu et s'inspire des normes, cadres, accords et principes internationaux les plus importants en matière environnementale et sociale, notamment :

- *Principes de l'Équateur*
- *Approches communes de l'OCDE*
- *Normes de performance de la Société financière internationale (IFC)*
- *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies*
- *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*
- *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques*
- *Accord de Paris sur le climat de 2015*
- *Pacte mondial des Nations Unies*
- *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- *Objectifs de développement durable des Nations Unies*

La Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) d'EDC comprend les éléments suivants :

- **La Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES)**
- **La Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale**
- **La Politique sur les droits de la personne**
- **La Politique sur les changements climatiques**
- **La Politique sur la transparence et la divulgation**

En tant que politique générale d'EDC en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux, la **Politique de GRES** oriente les politiques, lignes directrices et procédures d'EDC dans ce domaine. La **Politique sur les droits de la personne** énonce les engagements stratégiques d'EDC quant à la façon dont elle aborde les relations avec les clients et les transactions du point de vue des droits de la personne. *Quant à la **Politique sur les changements climatiques**, elle présente ses engagements relatifs au climat, y compris pour les transactions relatives ou non à un projet et celles du portefeuille, ainsi que les pratiques de divulgation propres aux renseignements sur le climat.* La **Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale**, élaborée conformément aux *Principes de l'Équateur* et aux *Approches communes de l'OCDE*, est une obligation légale en vertu de la *Loi sur le développement des exportations*. Si EDC envisage une transaction liée à un projet, cette **directive** énonce certaines exigences relativement au moment et à la manière dont le projet doit être examiné et, en fin de compte, quant à la possibilité pour EDC de soutenir le projet. La **Politique sur la transparence et la divulgation** d'EDC régit la manière dont EDC divulgue de manière proactive l'information relative à ses activités commerciales et à son soutien aux transactions liées ou non à des projets.

En tant qu'organisme de crédit à l'exportation, EDC est particulièrement bien placé pour renforcer l'économie canadienne en facilitant les exportations tout en aidant les clients à mieux se préparer à s'adapter aux exigences d'un paysage réglementaire ESG en rapide évolution, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Nous reconnaissons que la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) est rédigée et mise en œuvre dans un environnement en constante évolution, de même que l'importance de mettre régulièrement à jour nos politiques pour tenir compte des nouvelles exigences et des pratiques émergentes.

## 1. OBJET ET PORTÉE

### 1.1. OBJET

En tant qu'institution financière, nous reconnaissons que l'identification, la gestion et l'atténuation des risques environnementaux et sociaux font partie intégrante de notre activité. La Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) définit et structure notre approche de ces risques, par le biais de nos politiques, directives et procédures. Elle énonce l'engagement d'EDC à veiller à ce que les risques environnementaux et sociaux soient dûment pris en compte tout au long du processus transactionnel.

La **Politique de GRES**, qui s'inscrit dans le Cadre de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, définit les engagements d'EDC en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux lorsqu'il s'agit d'examiner des clients et des transactions, et en ce qui concerne le portefeuille. Elle établit également les principes et les engagements qui guident l'approche d'EDC à l'égard des risques et des occasions d'ordre environnemental et social.

L'intégration des enjeux ESG dans le processus décisionnel est non seulement au cœur de la façon dont EDC gère les risques environnementaux et sociaux, mais représente également la façon dont nous aidons les entreprises que nous soutenons à se doter des capacités nécessaires pour faire face à l'impératif ESG croissant et tirer parti des possibilités qui en découlent. EDC peut appuyer les entreprises canadiennes et les aider à acquérir l'avantage concurrentiel dont elles ont besoin pour être reconnues à l'échelle internationale comme des chefs de file en matière de pratiques commerciales durables et responsables.

La présente politique reflète les attentes d'EDC à l'égard de ses clients en ce qui concerne la gestion et l'atténuation des risques et des impacts environnementaux et sociaux associés à leurs activités commerciales.

### 1.2. PORTÉE ET APPLICATION

La présente politique s'applique à l'ensemble du portefeuille d'affaires d'EDC et aux relations avec ses clients, à l'exception de certaines opérations portées au [Compte du Canada](#), comme le prévoient les politiques, normes et lignes directrices internes d'EDC<sup>1</sup>. Cette politique utilise une approche fondée sur la gestion des risques et s'applique, sans indication contraire, aux activités mondiales d'EDC, notamment à ses succursales<sup>2</sup>, ses bureaux régionaux et ses représentations à l'étranger. Enfin, cette politique doit être lue en parallèle avec d'autres politiques applicables et documents

---

<sup>1</sup> Les opérations portées au Compte du Canada sont régies la Politique de délégation de pouvoirs pour les engagements de crédit ainsi que les Normes de délégation de pouvoirs d'EDC et la Ligne directrice sur les opérations portées au Compte du Canada.

<sup>2</sup> La présente politique s'applique à toutes les filiales d'EDC, à moins que celles-ci n'aient adopté leur propre Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux.

pertinents. Des précisions supplémentaires sur la mise en œuvre de la politique figurent dans les procédures et les lignes directrices connexes.

## EXIGENCES DE LA POLITIQUE

### 1.3. PRINCIPES DIRECTEURS

En tant qu'organisme de crédit à l'exportation du Canada dont le mandat est d'aider les entreprises canadiennes à comprendre, gérer et prendre des risques pour soutenir leur croissance au-delà des frontières du pays, EDC reconnaît que ses décisions et ses activités commerciales peuvent avoir des répercussions sur les collectivités locales et l'environnement au sein desquels elle fait des affaires.

L'intégration des valeurs et des principes de développement durable dans les pratiques commerciales est essentielle à la gestion des risques et primordiale pour la croissance et la réussite à long terme d'EDC et de ses clients. Nous sommes déterminés à promouvoir une conduite responsable des affaires et à la mettre en œuvre, ainsi qu'à soutenir les entreprises canadiennes dans l'établissement de solides pratiques ESG.

EDC reconnaît que son rôle, en tant qu'organisme de crédit à l'exportation du Canada, est de promouvoir des pratiques commerciales responsables, en protégeant notamment les droits de la personne, en particulier ceux des peuples autochtones, en promouvant l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion tout en luttant contre la perte de la biodiversité et des écosystèmes et en soutenant une transition équitable vers la carboneutralité. Nous sommes déterminés à examiner ces enjeux avec nos parties prenantes et nos clients. Nous prévoyons faire évoluer notre approche conformément à notre mandat et à nos valeurs, à mesure que nos consultations nous éclaireront davantage.

EDC reconnaît également l'interdépendance entre les questions et les risques environnementaux et sociaux et le fait que les efforts pour y remédier nécessitent souvent une approche multidimensionnelle.

### 1.4. ENGAGEMENTS

Conformément aux principes directeurs énoncés ci-dessus, EDC s'engage à :

- (i) passer en revue, examiner, comprendre et prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux potentiels des transactions et des clients qu'elle soutient;
- (ii) promouvoir des pratiques environnementales et sociales exemplaires auprès de nos clients et de nos homologues du secteur financier, dont les autres organismes de crédit à l'exportation;
- (iii) s'aligner sur les principales normes et les pratiques exemplaires du secteur en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux et de diligence raisonnable, telles que les *Principes de l'Équateur*, les *Approches communes de l'OCDE*, les *Normes de performance de l'IFC* et les *Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne*;
- (iv) aider les clients à atteindre et à maintenir des normes élevées de gestion des risques environnementaux et sociaux;

- (v) adopter une perspective d'intersectionnalité lors de l'évaluation, de la gestion et de l'atténuation des risques et des impacts environnementaux et sociaux, le cas échéant;
- (vi) admettre que la perte de biodiversité et de services liés à l'écosystème est un problème de plus en plus important pour nos parties prenantes et reconnaître son rôle dans la réalisation des objectifs mondiaux quant au climat et aux droits de la personne;
- (vii) surveiller les questions et les tendances émergentes en matière d'ESG qui sont pertinentes pour EDC et ses clients, et examiner la façon dont elle peut les intégrer à son cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux ainsi qu'à son processus de diligence raisonnable; et
- (viii) discuter de bonne foi avec les parties prenantes de la politique (l'actionnaire d'EDC, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les associations du secteur).

Pour respecter ses engagements, EDC :

- intègre dans son processus décisionnel des pratiques de gestion des risques acceptées à l'échelle internationale en utilisant une approche fondée sur la gestion des risques;
- exige que ses clients se conforment aux lois et à la réglementation du pays hôte;
- surveille les pratiques internationales de premier ordre en matière de gestion et de divulgation des risques environnementaux et sociaux et met à jour ses politiques et procédures en conséquence;
- évalue les accords ou cadres de référence multilatéraux pertinents signés par le Canada, comme les objectifs de développement durable des Nations Unies;
- préconise l'adoption de pratiques exemplaires internationales par d'autres organismes de crédit à l'exportation, d'autres institutions financières internationales et par les acteurs avec lesquels elle fait affaire; et
- collabore avec ses clients dans le cadre d'une collaboration afin d'améliorer leur performance environnementale et sociale.

## 1.5. EXAMEN DES TRANSACTIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements susmentionnés pour chaque transaction, EDC adopte une approche fondée sur la gestion des risques qui lui permet de cerner, prévenir, gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux. Cela signifie que, lorsqu'elle examine le risque associé à une transaction particulière, EDC évalue les activités des clients tout au long de la chaîne de valeur afin de déterminer à la fois la probabilité qu'elles entraînent des impacts environnementaux et sociaux et la gravité de ces impacts potentiels, et cherche à résoudre les problèmes identifiés. Notre approche s'appuie sur les *Normes de performance de l'IFC* et, comme l'indique la **Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale**, ces normes, de même que les *Principes de l'Équateur* et les *Approches communes de l'OCDE*, sont celles appliquées aux transactions liées à un projet.

Nous entendons collaborer avec les clients, les institutions financières et d'autres partenaires, dans la mesure du possible, pour influencer les performances environnementales et sociales des clients, en fonction de la nature des impacts environnementaux et sociaux. Lorsque nous n'avons pas le

pouvoir d'influencer suffisamment la performance environnementale et sociale, nous cherchons des moyens d'accroître notre capacité à le faire.

Par ailleurs, il faut savoir que l'engagement d'EDC en matière de performance environnementale et sociale se poursuit après que la transaction a atteint l'étape de la clôture financière. La surveillance fait partie intégrante du processus de gestion des risques environnementaux et sociaux d'EDC. EDC peut avoir recours à des documents liés à une transaction ou à d'autres mécanismes pour s'assurer que ses attentes en matière de performance environnementale et sociale sont respectées. Selon la nature de la transaction, les clients peuvent s'attendre à devoir collaborer avec EDC, qui assurera une surveillance constante et un suivi tout au long de la relation d'affaires.

EDC a mis au point divers processus afin de gérer et d'atténuer les risques environnementaux et sociaux associés à différents types de produits et de transactions. Des précisions supplémentaires sur ces processus sont présentées dans la **Ligne directrice sur l'examen de la gestion des risques environnementaux et sociaux, le Cadre de diligence raisonnable en matière de droits de la personne** et le **Cadre de diligence raisonnable en matière de changements climatiques** d'EDC. En outre, des lignes directrices propres à une question, un secteur ou une industrie peuvent être et ont été établies pour contribuer à guider les exigences et les préoccupations particulières en matière de diligence raisonnable environnementale et sociale.

## 2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### 2.1. RÔLES DE GOUVERNANCE

La **Politique de GRES** a été approuvée par le Conseil d'administration.

La responsable de cette **Politique de GRES** est la première vice-présidente et chef du développement durable, Commerce durable et facilitation des affaires; elle doit assurer sa conception, sa mise en œuvre et sa mise à jour. La première vice-présidente et chef du développement durable, Commerce durable et facilitation des affaires doit également veiller à son application et à son efficacité.

Le surveillant de la politique est le vice-président, Politique ESG. Il peut toutefois déléguer ses responsabilités de surveillant à une personne crédible.

La Vérification interne d'EDC fournit, pour sa part, une assurance indépendante au Conseil d'administration et à l'Équipe de la haute direction, conformément à la **Charte de la vérification interne d'EDC**.

### 2.2. RÔLES OPÉRATIONNELS

La prise en charge, la gestion et la surveillance des risques, notamment les risques environnementaux et sociaux, incombent aux équipes du développement des affaires et de la

souscription. Elles doivent signaler les risques environnementaux et sociaux, potentiels ou réels, à l'Équipe de la réussite ESG des clients.

L'Équipe de la réussite ESG des clients est chargée de cerner, d'analyser, d'évaluer et de surveiller les risques environnementaux et sociaux. Si une escalade hiérarchique est requise, l'Équipe de la réussite ESG des clients consultera le Comité sur les relations et les transactions pour prendre une décision.

Le Comité sur les relations et les transactions assure la supervision, la direction et la remise en question des évaluations des risques et des recommandations de manière objective et efficace.

La classification des risques est supervisée et approuvée par le Bureau de gestion des risques.

### 3. EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

Le tableau ci-dessous indique les exigences minimales en matière de rapports pour l'application de la **Politique de GRES**.

**Tableau 1 : Exigences en matière de rapports**

Rapport	Fréquence	Description	Diffusion
Divers	Biennale	<i>Le rapport présente un résumé des mises à jour pertinentes concernant la mise en œuvre du cadre de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES), dont la <b>Politique de GRES</b> fait partie.</i>	<p><b>Distributeur :</b>  <i>Première vice-présidente et chef du développement durable, Commerce durable et facilitation des affaires</i></p> <p><b>Destinataire :</b>  <i>Conseil d'administration            Cadres supérieurs</i></p>

Les engagements d'EDC en matière de transparence et de divulgation se trouvent dans sa **Politique sur la transparence et la divulgation**. Les engagements d'EDC en matière de divulgation sont conformes aux *Approches communes de l'OCDE*. EDC transmet des renseignements supplémentaires aux membres de l'OCDE dans le but d'accumuler de l'expérience et de contribuer à une application plus uniforme des *Approches communes de l'OCDE*.

Le vérificateur général du Canada entreprend un examen périodique de la conception et de la mise en œuvre de la **Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale**, conformément aux exigences de la *Loi sur le développement des exportations* et soumet un rapport sur la vérification au Conseil d'administration d'EDC, au ministre de la Diversification du commerce international et à chaque chambre du Parlement.

## 4. EXAMENS ET RÉVISIONS

La **Politique de GRES** doit être examinée et approuvée tous les trois (3) ans, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Les examens sont menés en consultation avec les parties prenantes internes et externes.

Une révision ou une annulation, quelle qu'elle soit, de la **Politique de GRES** doit s'accompagner d'une description des changements importants ainsi que de leur justification.

Les rôles et responsabilités en ce qui concerne l'approbation, la révision ou l'annulation de la **Politique de GRES** sont établis dans le tableau suivant.

Tout ajustement hors cycle mineur apporté à la présente **Politique de GRES** peut être réalisé conformément à la **Politique-cadre** d'EDC.

Tableau 2 : Examens et révisions

Dossier	Examen et recommandation d'approbation, de révision (ou d'annulation)	Approbation	Cycle d'approbation
<b>Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux</b>	Première vice-présidente et chef du développement durable, Commerce durable et Facilitation des affaires et avalisée par un comité de direction	Conseil d'administration	Au moins tous les trois ans, sauf indication contraire du Conseil d'administration

## 5. ESCALADE ET EXCEPTIONS

Les exceptions et les cas de non-conformité à la **Politique de GRES** doivent être évalués par le surveillant de la Politique et transmis au responsable de la politique aux fins de résolution et d'approbation.

Les demandes d'exception ou les cas de non-conformité doivent :

- mentionner le ou les articles pertinents de la Politique auxquels s'applique la dérogation;
- évaluer le ou les risques posés par l'exception proposée;
- définir les contrôles appropriés pour atténuer ces risques, s'il y a lieu;
- préciser à quel moment cette dérogation à la Politique fera l'objet d'une révision ou quelle est sa période de validité.

Le responsable de la politique doit établir un processus qui permettra de repérer, consigner et signaler les exceptions et les cas de non-conformité à la Politique. Les exceptions à la Politique seront divulguées.

## 6. DOCUMENTS CONNEXES

### 6.1. HIÉRARCHIE DES DOCUMENTS

Les documents suivants découlent de la **Politique de GRES** :

*Ligne directrice sur l'examen de la gestion des risques environnementaux et sociaux*

### 6.2. AUTRES DOCUMENTS CONNEXES

Les documents suivants sont liés à la **Politique de GRES** :

*Cadre de diligence raisonnable sur les changements climatiques*

*Politique sur les changements climatiques*

*Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale*

*Cadre de diligence raisonnable en matière de droits de la personne*

*Politique sur les droits de la personne*

*Charte de la Vérification interne*

*Politique-cadre*

*Politique sur la transparence et la divulgation*

*Principes de l'Équateur*

*Normes de performance de la Société financière internationale (IFC)*

*Approches communes de l'OCDE*

## 7. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente version révisée de la **Politique de GRES** entre en vigueur le 13 Octobre 2022.

## 8. DÉFINITIONS

Dans la présente Politique, les noms des équipes et des groupes d'EDC portent la majuscule et désignent les équipes et les groupes inscrits dans le Répertoire général d'EDC.

Voici la définition des autres termes importants.

**Tableau 3 : Définitions**

Terme	Définition
Conseil d'administration (le Conseil)	Conseil d'administration d'EDC.
Opérations portées au Compte du Canada	Opérations soutenues par le gouvernement du Canada en vertu de l'article 23 de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> et qui, selon les pratiques de gestion des risques d'EDC, ne seraient pas admissibles au Compte de la Société, mais servent l'intérêt national.
Client	Dans le cadre de la présente Politique, un client d'EDC – potentiel ou actuel – est une entité soumise au processus de contrôle préalable des volets environnemental et social d'EDC, lors de son intégration ou d'une transaction.
Risques environnementaux et sociaux	Un impact négatif réel ou potentiel, quel qu'il soit, sur l'environnement (notamment le climat, la biodiversité, les écosystèmes et les ressources naturelles), les droits de la personne, la main-d'œuvre et les conditions de travail, les droits et le bien-être des collectivités, la santé, la sûreté et la sécurité, l'acquisition de terres et la réinstallation involontaire, ainsi que les populations autochtones, qui pourrait être associé aux activités d'EDC.
<i>Principes de l'Équateur</i>	Cadre de gestion des risques adopté par les institutions financières pour déterminer, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux des projets, ayant pour but principal d'établir une norme minimale de contrôle préalable et de surveillance pour favoriser la prise de décisions responsables quant au risque.
Facteurs ESG	Désigne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui aident les organisations à gérer les risques et les occasions en les intégrant dans la prise de décision.
Haute direction	Échelon le plus élevé de la direction chargé des examens, de l'orientation et de la prise de décisions.
Cadre	Vaste ensemble d'éléments interdépendants qui appuient une approche particulière d'EDC en vue d'atteindre un objectif précis.

Ligne directrice	Documents qui établissent les paramètres que doivent respecter les employés d'EDC et les normes définies pour atteindre les résultats escomptés et satisfaire aux exigences des politiques. Les lignes directrices comprennent soit des contrôles obligatoires, soit des conseils, recommandations ou pratiques exemplaires.
<i>Normes de performance de la Société financière internationale (IFC)</i>	<i>Normes de performance en matière de développement durable social et environnemental adoptées par la Société financière internationale (IFC), et les modifications qui y sont apportées.</i>
Assurance indépendante	Processus qui confirme au Conseil d'administration et à la haute direction qu'une politique et les lignes directrices (ou normes), procédures et cadres connexes sont bien conçus et produisent les résultats escomptés.
Peuples autochtones	<p>Il n'existe pas de définition universellement acceptée des « peuples autochtones ». Les peuples autochtones peuvent être désignés dans différents pays par des termes tels que « minorités ethniques indigènes », « aborigènes », « tribus des collines », « nationalités minoritaires », « tribus répertoriées », « premières nations » ou « groupes tribaux ». Comme dans la <i>Norme de performance 7 de l'IFC</i>, le terme « peuples autochtones » est utilisé dans la présente Politique dans un sens générique pour désigner un groupe social et culturel distinct possédant, à des degrés divers, les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Personne qui considère qu'elle fait partie d'une communauté autochtone distincte et qui est reconnue comme telle par les autres</i></li> <li>- <i>Attachement collectif à l'égard des territoires ancestraux distincts situés dans la région ciblée par le projet et des ressources naturelles qu'ils recèlent</i></li> <li>- <i>Institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques coutumières qui sont distinctes de celles de la société ou de la culture dominante; ou</i></li> <li>- <i>Langue ou dialecte distinct, souvent différent de la ou des langues officielles du pays ou de la région dans laquelle ils résident.</i></li> </ul>
Transition équitable	Transition vers une économie carboneutre qui maximise les avantages pour les travailleurs, les collectivités et les peuples autochtones.
Carboneutralité	Atteindre la carboneutralité signifie que l'économie ne produit aucune émission de gaz à effet de serre ou compense ses émissions, par des actions telles que la plantation d'arbres ou l'utilisation de technologies permettant de capturer le carbone avant qu'il ne soit libéré dans l'air, par exemple.

<p><i>Approches communes de l'OCDE</i></p>	<p><i>Recommandation du Conseil de l'OCDE sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale (les « Approches communes de l'OCDE ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques, un consensus multilatéral international sur les pratiques en matière d'examen environnemental qui vise à uniformiser les règles du jeu internationales et à garantir que les projets soutenus par les organismes de crédit à l'exportation respectent les normes environnementales et sociales internationales établies.</i></p>
<p><i>Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</i></p>	<p><i>Les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations adressées par les gouvernements aux entreprises multinationales qui exercent leurs activités au sein des pays adhérents ou à partir de ces derniers. Ils établissent des normes et des principes non contraignants qui favorisent une conduite des affaires responsable dans un contexte mondial, conformément aux lois applicables et aux normes reconnues à l'échelle internationale. Les principes directeurs constituent le seul code de conduite des affaires responsable complet et adopté de façon multilatérale, que les gouvernements se sont engagés à promouvoir.</i></p>
<p>Politique</p>	<p>Document qui énonce les principes ou les protocoles pour guider les décisions et atteindre les résultats escomptés. Les politiques découlent du mandat, des missions, des objectifs stratégiques et de l'appétit pour le risque d'EDC.</p>
<p>Approbateur[-trice] de la Politique</p>	<p>Autorité responsable de l'approbation de la Politique (p. ex. : Conseil d'administration, président[e] et chef de la direction, chef de la direction des affaires commerciales ou premier[-ière] vice-président[e]).</p>
<p>Surveillant[e] de la politique</p>	<p>Autorité chargée de surveiller, d'assurer et d'attester la conformité à la Politique; il lui incombe aussi de signaler les cas de non-conformité au [à la] Responsable de la politique (s'il s'agit d'une autre personne).</p>
<p>Politique-cadre</p>	<p>Politique visant à contrôler les corrélations, la composition, le développement, la révision et l'annulation d'autres politiques, lignes directrices (ou normes) et procédures ainsi que les cadres associés.</p>
<p>Responsable de la politique</p>	<p>Membre de la haute direction responsable des questions traitées dans la Politique. Cette responsabilité englobe celle de veiller à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la mise à jour de la Politique.</p>
<p>Portefeuille</p>	<p>Ensemble de programmes, de projets ou de produits gérés en tant que groupe qui vise à atteindre les objectifs stratégiques de l'entreprise.</p>
<p>Procédure</p>	<p>Ensemble d'instructions par étapes (avec schémas de processus et aide-mémoire à l'appui, dans la mesure du possible) qui permettent</p>

	de mettre en œuvre une Politique et des Lignes directrices (ou Normes). En principe, une procédure prescrit une série de mesures à prendre pour exécuter une activité de manière à obtenir les résultats escomptés.
Comité sur les relations et les transactions	Groupe de gestion et de travail œuvrant à l'échelon du [de la] vice-président[e]. Ce comité est chargé de fournir des conseils et une orientation aux équipes virtuelles relativement aux solutions commerciales proposées, d'offrir une orientation stratégique des comptes et d'approuver les questions liées à l'intégration et les problèmes ne concernant pas le crédit et qui ont été transmis aux échelons supérieurs.
Appétit pour le risque	Type et niveau de risque qu'EDC est prête à assumer pour réaliser ses objectifs.
Comité de la gestion des risques	Comité de direction chargé d'examiner et de recommander des transactions à l'approbation du Conseil, d'examiner et de superviser la gestion des activités de gouvernance de la Société, de gestion des risques et de contrôle, et de comprendre les principaux risques actuels et émergents et leur incidence sur le profil de risque d'EDC.
Bureau de gestion des risques	Équipe chargée d'optimiser la capacité d'EDC et son appétit pour le risque à l'appui des clients, conformément aux plans d'affaires et aux objectifs d'EDC.
Normes	Exigences qui sont obligatoires et normatives, et qui ont pour effet de lier les employés d'EDC.
Chaîne de valeur	Comprend toutes les étapes que franchit une entreprise pour fabriquer un produit ou concevoir un service et l'offrir au client, de sa conception à son utilisation finale et au-delà. Elle comprend des activités telles que la recherche et la conception, la production, la commercialisation, la distribution et l'assistance au consommateur final.

## SIGNATAIRES AUTORISÉS

<b>Approuvée par</b> : Martine Irman, présidente du Conseil d'administration	13-10-2022
<b>Recommandée par</b> : Rahul Chandran, vice-président, Politique ESG	26-09-2022

## GRILLE DE CONTRÔLE

Nom de la politique :	Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux
Responsable de la politique :	Premier vice-président et chef du développement durable, Commerce durable et facilitation des affaires
Surveillant[e] de la politique :	Vice-président, Politique ESG
Version :	4.0
Recommandée par :	Rahul Chandran, vice-président, Politique ESG
Avalisée par (s'il y a lieu) :	S. O.
Approuvée par :	Conseil d'administration
Date d'approbation :	13 octobre 2022
Date d'entrée en vigueur de la présente version :	13 octobre 2022
Date d'entrée en vigueur de la première version :	27 juin 2005
Date du prochain examen :	13 octobre 2025

## HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Version	Approbation/Examen Révision/Annulation	Date	Commentaires
1.0	Approuvée par le Conseil	27 juin 2005	Première version
2.0	Approuvée par le Conseil	1 <sup>er</sup> novembre 2010	Examinée et révisée dans le cadre du processus de révision habituel
3.0	Approuvée par le Conseil	28 février 2019	Examinée et révisée dans le cadre du processus de révision habituel
4.0	Approuvée par le Conseil	13 octobre 2022	Révisée dans le cadre de l'examen de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES)